

**Projet de construction du Centre Universitaire de Santé de McGill (CUSM) –
emplacement de l'Hôpital Général de Montréal – Des Pins, Cedar, Côte-des-
Neiges (2^{ème} passage)**

Article 89 5° de la charte de la Ville de Montréal

Modification du Plan d'urbanisme

Arrondissement Ville-Marie

AVIS DONNÉ LORS DE LA RÉUNION DU 8 FÉVRIER 2008

Après avoir pris connaissance de la proposition révisée, le Comité formule les commentaires et les recommandations qui suivent.

1. La stratégie d'implantation

Le Comité constate la nette amélioration du parti d'agrandissement de l'Hôpital Général. La stratégie retenue respecte à la fois le contexte urbain de la montagne et la configuration du bâtiment d'origine sous réserve des quelques commentaires qui suivent quant à l'expression architecturale à adopter.

Ainsi, le Comité approuve la hauteur et l'implantation des ajouts qui respectent le plan en H qui caractérise l'hôpital conçu par Fleming et Smith.

2. Le parvis

Le Comité accueille favorablement l'intention d'aménager un parvis devant la façade du chemin de la Côte-des-Neiges. Ce geste facilitera l'accès à l'hôpital tout en conférant à ce dernier une présence urbaine plus lisible et plus intéressante.

Le Comité ne souscrit cependant pas à un traitement fortement minéral de cet espace. Il recommande plutôt de concevoir un traitement en continuité, qui aurait en quelque sorte pour effet d'asseoir le bâtiment dans le parc.

En outre, on doit s'assurer dès à présent en prévoyant les dispositions qui s'imposent que cet espace ne sera pas utilisé à des fins de stationnement comme cela a pu se faire ailleurs. L'on doit également prévoir ce qu'il adviendra des taxis.

3. Le traitement architectural

L'arrimage des nouveaux espaces avec la configuration du bâtiment existant, tant en plan qu'en volume, est bien réussi. Cette harmonisation n'est cependant pas encore atteinte en ce qui a trait à l'expression architecturale de la façade du chemin de la Côte-des-Neiges. Le mariage d'échelle et de vocabulaire doit faire l'objet d'une recherche plus poussée.

L'étude patrimoniale devrait alimenter la mise à jour des principes de composition que le projet pourra exprimer à travers un vocabulaire résolument contemporain. Dans le cas présent, compte tenu de la force du bâtiment de Fleming et Smith, une approche par contraste n'est pas la voie à suivre. Une réinterprétation plus fine de ce bâtiment est nettement préférable.

**Projet de construction du Centre Universitaire de Santé de McGill (CUSM) –
emplacement de l'Hôpital Général de Montréal – Des Pins, Cedar, Côte-des-
Neiges (2^{ème} passage)**

Article 89 5° de la charte de la Ville de Montréal

Modification du Plan d'urbanisme

Arrondissement Ville-Marie

AVIS DONNÉ LORS DE LA RÉUNION DU 8 FÉVRIER 2008

Les principes suivants devraient alimenter le travail d'unification de l'ensemble des parties en un seul complexe :

- Une expression architecturale contemporaine est à favoriser.
- À l'instar du bâtiment de Fleming et Smith, l'expression devrait traduire l'activité qui se déroule derrière la façade.
- Un rythme plus accentué et régulier des pleins et des vides est à privilégier, à la fois parce qu'un tel rythme caractérise le bâtiment existant que parce qu'on voudra éviter de créer une façade trop massive sur rue. On voudra au contraire établir un rapport plus léger et dynamique avec la rue et l'échelle du piéton.
- La pierre devrait être réservée aux accents plutôt qu'être employée comme matériau principal.

Le Comité souligne la lisibilité de la façade existante et notamment la clarté de l'entrée. Il questionne à cet égard le parti d'un vestibule triangulaire qui empiète dans la place. Ce geste lui apparaît aléatoire dans la composition. Il lui semble qu'une plus grande rigueur, inspirée de celle qui anime la façade existante, est à favoriser.

4. Le stationnement

Le Comité est favorable à l'aménagement d'un stationnement intérieur qui répondra aux besoins des employés de l'hôpital et des visiteurs. L'aménagement d'un stationnement intérieur bien que coûteux est nettement préférable à toute structure hors sol.

Le Comité reconnaît qu'un hôpital est un usage particulier qui peut justifier que le nombre de places offertes soit plus élevé que pour un autre usage de type commercial ou de bureau. D'une part, une grande partie des gens qui sont appelés à le fréquenter ne sont pas en mesure d'utiliser le transport en commun et d'autre part, le fonctionnement selon un horaire continu, le jour comme la nuit, demande la mise au point de solutions d'accessibilité sécuritaire pour les employés.

Cependant, mises à part ces considérations particulières, on doit traiter les hôpitaux comme d'autres usages qui comptent un nombre important d'employés qui sont encouragés à utiliser les transport en commun ou d'autres mesures visant à réduire le nombre de véhicules automobiles.

**Projet de construction du Centre Universitaire de Santé de McGill (CUSM) –
emplacement de l'Hôpital Général de Montréal – Des Pins, Cedar, Côte-des-
Neiges (2^{ème} passage)
Article 89 5° de la charte de la Ville de Montréal
Modification du Plan d'urbanisme
Arrondissement Ville-Marie**

AVIS DONNÉ LORS DE LA RÉUNION DU 8 FÉVRIER 2008

5. Le site des Shriner's

Bien que cette question dépasse l'examen du projet à l'étude, le Comité se préoccupe du sort qui sera réservé à l'hôpital des Shriner's dont le déménagement des activités est prévu vers le site du CUSM de la cour Glen. Le Comité s'interroge sur la vocation à venir de ce terrain. Il s'agit d'un enjeu de planification qui interpelle le CUSM et la Ville. Une planification coordonnée de la mise en valeur des emplacements de l'HGM et des Shriner's est à favoriser.

Préparé par :

Approuvé par :

Élaine Gauthier
Secrétaire

Adrien Sheppard
Président

Le 12 février 2008

Le 12 février 2008